

**Michel RICHARD**

Géomètre Expert Honoraire - Ingénieur ESGT  
Expert Honoraire près la Cour d'Appel d'AIX

*Département du Vaucluse*

COMMUNE DE PERTUIS

-----

***ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION N°2***

***DU PLU DE LA COMMUNE DE PERTUIS***

***Du 15 Septembre 2020 au 5 Octobre 2020***

-----

***CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR***

-----

**DOCUMENT N° 2**

*Malemort, le 4 Novembre 2020*

## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### **1.1. Conclusions sur la forme**

Nous considérons que cette enquête s'est déroulée normalement et conformément aux règles en vigueur du 15 Septembre 2020 au 5 Octobre 2020.

Les formalités de publicité ont été effectuées tant dans la presse que par voie d'affichage et l'accès au dossier au Service de l'Urbanisme de la ville de PERUIS ne posait aucun problème.

Le dossier déposé sur le site Internet a fait l'objet de nombreuses visites et 29 observations ont été déposées sur ce site, ce qui confirme l'intérêt de cette forme d'information et d'expression pour le public.

Le public a donc été clairement informé en application des dispositions réglementaires.

Nous avons reçu de nombreuses visites au Service Urbanisme de la Commune de PERTUIS, afin d'informer les intervenants sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et de leur indiquer les possibilités de formuler leurs observations.

Deux réunions ont eu lieu avec le représentant de la Métropole avant le début de l'enquête et à l'issue de celle-ci afin d'obtenir des informations complémentaires ou des réponses verbales sur certains points du dossier.

Ces réunions ont permis d'alimenter la réflexion des deux parties avant la rédaction des présentes.

## **1.2. Conclusions sur le fond**

En préambule, nous avons constaté chez un certain nombre d'intervenants, une certaine confusion dans la compréhension de l'objet de cette enquête publique.

Il ne s'agit pas d'un nouveau projet de PLU ou d'une révision du PLU existant mais d'une modification partielle du PLU existant.

Nous considérons donc que la discussion et le débat ne peut porter que sur les éléments qui font l'objet de ce projet de modification.

Nous avons donc constaté que 25 Observations sur les 47 formulées portaient sur des éléments du PLU qui n'étaient pas directement concernées par le projet de modifications.

Pour le reste, donc ce qui est inchangé, cela a fait l'objet d'une approbation avec le projet précédent et les demandes éventuelles formulées lors de la présente enquête, ne pourront nous semble-t-il, que faire l'objet d'une éventuelle modification ou révision future et donc servir ou être évoquées dans les études préalables à cette nouvelle modification.

Une autre série d'observations porte sur des modalités d'aménagement qui n'entre pas dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme.

Ce document peut prévoir l'emprise future d'une voie de 12 m de largeur, mais n'a pas pour vocation de définir de manière précise la répartition de cette emprise entre les diverses circulations (voiture, piétons) et les espaces verts ou les stationnements, ni de prendre en compte la préservation de servitudes existantes (arrosage par exemple).

Il conviendra néanmoins de prévoir une concertation préalable avant la mise en œuvre d'un aménagement avec les propriétaires concernés afin de préserver les intérêts ou les droits de chacun.

Le projet de modification soumis à la présente enquête publique avait donc pour but une mise à jour du document existant en corrigeant ou en actualisant certains éléments du document existant.

Nous avons constaté que la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE a, dans ses réponses aux observations des divers intervenants procédé à une réflexion sur les divers sujets évoqués et donné une réponse circonstanciée à chacun, public ou privé.

Cette réflexion a débouché sur l'acceptation de quelques modifications par rapport au projet soumis à l'enquête :

- Création à la demande de la Commune d'un nouvel emplacement réservé sur la parcelle AS 209 afin d'aménager un jardin pédagogique
- Suppression du projet d'emplacement réservé E79 sur la parcelle AW 17
- Correction graphique de l'OAP du secteur Ouest
- Complément du règlement de la zone UE avec un rappel de l'applicabilité des règles du PPRI de Durance
- Réduction de l'emplacement réservé ER V66 en le maintenant uniquement sur la partie classée en zone UC du PLU

Ce comportement du porteur du projet confirme d'une part, l'intérêt de la présente enquête publique qui aura permis d'une part d'informer la population et d'autre part de faire évoluer le projet suite à la réflexion générale que permet une enquête publique.

Compte tenu de ce qui précède, le Commissaire Enquêteur ne peut qu'être satisfait du débat qui a été instauré autour de ce projet avec une forte participation de la population et la volonté du porteur du projet d'accepter de le faire évoluer en fonction de certaines observations formulées ou de fournir les justificatifs qui ont conduit à sa réflexion préalable.

**AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Compte tenu, des éléments du dossier que nous avons analysé, des remarques et observations portées sur le registre d'enquête ou sur le site internet dédié ou exprimées lors de nos permanences, des conclusions ci-dessus formulées nous soussigné, Michel RICHARD, Commissaire Enquêteur,

**EMETTONS UN AVIS FAVORABLE****au projet de modification N° 2 du PLU de la Commune de PERTUIS**

**avec comme recommandation, la prise en considération des modifications acceptées par La Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE dans ses réponses aux observations formulées et qui ont été répertoriées ci-après :**

- Création à la demande de la Commune d'un nouvel emplacement réservé sur la parcelle AS 209 afin d'aménager un jardin pédagogique
- Suppression du projet d'emplacement réservé E79 sur la parcelle AW 17
- Correction graphique de l'OAP du secteur Ouest
- Complément du règlement de la zone UE avec un rappel de l'applicabilité des règles du PPRI de Durance
- Réduction de l'emplacement réservé ER V66 en le maintenant uniquement sur la partie classée en zone UC du PLU

Fait à Mallemort, le 4 Novembre 2020

Le Commissaire Enquêteur

Michel RICHARD